

République Française
Département : CANTAL
Arrondissement : Aurillac
Commune de POLMINHAC

Séance du lundi 16 septembre 2024

Délibération N° DE_042_2024

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
15	14	15
Date de la convocation : 09/09/2024		
Pour	Contre	Abstention
15	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le seize septembre deux mille vingt-quatre, à 19 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (SALLE DU CONSEIL EN MAIRIE), sous la présidence de ANDRE BONHOMME.

Présents : ANDRE BONHOMME, JOSETTE VARET, DENIS ARNAL, MARIE-NOELLE MOULIER, MICHEL AMOUROUX, MARTINE BERGAUD, CHRISTOPHE BORNES, ALAIN BROUSSE, EVELYNE DELANOUE, ALAIN FALIERES, ADELIN GUÏON, CLAUDINE LADOUX, DIDIER TOMA, Patricia GUERARD

Représentés : GUILLAUME PRAT représenté par EVELYNE DELANOUE

Absents et Excusés :

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, MICHEL AMOUROUX est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : PARTICIPATION FINANCIERE DE LA COMMUNE POUR LE RISQUE PREVOYANCE

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection complémentaire de leurs agents ;

Vu l'avis du comité social territorial en date du 11 juin 2013 ;

Vu la délibération de la commune en date du 28 juin 2013

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

Article 1 : D'accorder sa participation financière aux fonctionnaires titulaires et stagiaires en activité pour le risque prévoyance

Date de transmission de l'acte: 17/09/2024

Date de réception de l'AR: 17/09/2024

015-211501549-DE_042_2024-DE

A G E D I

Article 2 : Fixation du montant de la participation : pour le risque prévoyance l'assemblée fixe la participation mensuelle à 7 € par agent à compter du 1er janvier 2025

Article 3 : Le maire et la secrétaire générale de mairie est chargée de l'application de la présente délibération

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

ANDRE BONHOMME
Président de séance

MICHEL AMOUROUX
Secrétaire de séance



A handwritten signature in black ink, likely belonging to Michel Amouroux, is written over the stamp.

Date de transmission de l'acte: 17/09/2024

Date de reception de l'AR: 17/09/2024

015-211501549-DE_042_2024-DE

A G E D I